

# L'EPF : un outil au service des politiques publiques

*Dans ses gènes, l'EPF de Normandie est pluriel... C'est pour cette raison qu'il peut se décrire comme un outil au service des politiques publiques. De toutes les politiques publiques.*

Drôle d'animal institutionnel qu'un Etablissement public foncier d'Etat. Il est d'Etat comme sa « raison sociale » l'indique mais son Conseil d'administration est, pour l'essentiel, composé d'élus locaux. Résultat : un EPF agit en faveur des politiques publiques à l'échelle de tous les territoires. Et cela marche !

Cela marche si bien que l'EPF de Normandie a fêté en septembre 2018 les cinquante ans de son existence. Premier EPF créé en France, ses compétences se sont étendues progressivement de la Basse-Seine à l'ensemble de la Normandie. Depuis 2004, il intervient sur l'ensemble du territoire normand, avec dix ans d'avance sur la fusion des deux anciennes régions normandes.

Le premier grand partenaire de l'EPF de Normandie, c'est la Région. En 2017, une nouvelle convention Conseil régional-EPF a renforcé et étendu les conditions d'application du Fonds friches, un des outils historiques de l'EPF. Dans une région où les friches industrielles, notamment au cœur des villes sont nombreuses, ce Fonds est un outil majeur du renouvellement urbain. La nouvelle convention Région-EPF, ce sont 100 millions € jusqu'en 2021 qui seront consacrés à la requalification foncière et à la revitalisation urbaine.

Les cinq réhabilitations racontées dans le document joint au présent dossier ont toutes bénéficié de ce Fonds. Pour le seul EPF, la prise en charge du projet des collectivités s'est élevée à 3 millions € sur les 15 millions de travaux qu'ont coûté ces opérations.

Les cinq départements sont également des partenaires essentiels pour l'EPF, notamment dans l'accompagnement des opérations en faveur des EPCI. 44 % des communautés de communes, d'agglomérations ou des communautés urbaines de Normandie travaillent ou ont travaillé avec l'EPF ces trois dernières années (soit 33 EPCI). Les communes font également appel à l'EPF pour mener à bien leurs projets. Sur la période 2017-2018 qui a fait récemment l'objet d'une évaluation de l'action de l'EPF, ce sont 207 communes qui ont fait appel à lui.

L'EPF est par ailleurs clairement identifié par les acteurs locaux comme porteur des grandes politiques publiques de l'Etat. Et, notamment : l'action en faveur du logement social – locatif ou en accession – et la lutte contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols.